

PC.JOUR/856 31 March 2011

FRENCH

Original : ENGLISH

Présidence : Lituanie

856ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. <u>Date</u>: Jeudi 31 mars 2011

Ouverture : 10 h 10 Clôture : 12 h 50

2. Président : Ambassadeur R. Norkus

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU MINISTRE DES AFFAIRES

ÉTRANGÈRES DU TADJIKISTAN, S. E. M. HAMROKHON ZARIFI

Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan (PC.DEL/287/11), Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/294/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/293/11), Fédération de Russie (PC.DEL/299/11), Biélorussie (PC.DEL/298/11), Kirghizistan (PC.DEL/305/11), Kazakhstan (PC.DEL/292/11), Ouzbékistan, Japon (partenaire de l'OSCE pour la coopération) (PC.DEL/288/11), Afghanistan (partenaire de l'OSCE pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE

L'OSCE À MINSK DE JUILLET À DÉCEMBRE 2010, PRÉSENTÉ PAR LE DIRECTEUR DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS

Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/53/11 Restr.), Canada (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, d'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de la Moldavie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie) (PC.DEL/289/11), Kazakhstan (PC.DEL/291/11), Ukraine (PC.DEL/302/11 OSCE+), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Fédération de Russie (PC.DEL/300/11), Biélorussie (PC.DEL/296/11 OSCE+), Président (CIO.GAL/52/11 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR UNE CONFÉRENCE DE L'OSCE

SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA

CYBERSÉCURITÉ: EXPLORATION DU RÔLE

FUTUR DE L'OSCE

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 991 (PC.DEC/991) sur une conférence de l'OSCE sur une approche globale de la cybersécurité: exploration du rôle futur de l'OSCE; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE

CALENDRIER ET LES MODALITÉS

D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA CYBERSÉCURITÉ : EXPLORATION DU RÔLE

FUTUR DE L'OSCE

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 992 (PC.DEC/992) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence de l'OSCE sur une approche globale de la cybersécurité: exploration du rôle futur de l'OSCE; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE

CALENDRIER ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

OSCE-MONGOLIE DE 2011 SUR LE

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DE L'OSCE AVEC LES PARTENAIRES ASIATIQUES POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS COMMUNS GRÂCE À UNE APPROCHE GLOBALE DE LA

SÉCURITÉ

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 993 (PC.DEC/993) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence OSCE-Mongolie de 2011 sur le renforcement de la coopération de l'OSCE avec les partenaires asiatiques pour faire face aux défis communs grâce à une approche globale de la sécurité; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE

CALENDRIER ET LES AUTRES MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2011 SUR

LA DIMENSION HUMAINE

Président, Fédération de Russie, Suisse

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 994 (PC.DEC/994) sur l'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation du Séminaire de 2011 sur la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES, L'ORDRE DU JOUR,

LE MANDAT ET LES MODALITÉS DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES

ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION

ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 995 (PC.DEC/995) sur les dates, l'ordre du jour, le mandat et les modalités de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Sécurité des journalistes en Ukraine : Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/295/11), Ukraine (PC.DEL/303/11 OSCE+)

Point 9 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

EN EXERCICE

- a) Déclaration du Président en exercice sur la fermeture du Bureau de l'OSCE à Minsk (SEC.PR/73/11) : Président (CIO.GAL/51/11)
- b) Réunion de haut niveau sur la lutte contre l'antisémitisme dans le discours public tenue à Prague les 23 et 24 mars 2011 : Président (CIO.GAL/51/11)
- c) Point sur la Table ronde relative à l'intolérance et à la discrimination à l'égard des chrétiens prévue à Rome : Président (CIO.GAL/51/11)

Point 10 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/57/11 OSCE+): Directeur du Bureau du Secrétaire général
- b) Prorogation de la date limite pour les candidatures à deux postes à pourvoir par détachement : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/57/11 OSCE+)

Point 11 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Élections générales devant se tenir au Canada le 2 mai 2011 : Canada (PC.DEL/307/11)
- b) Élections présidentielles devant se tenir au Kazakhstan le 3 avril 2011 : Kazakhstan (PC.DEL/301/11)
- c) Référendum sur un nouveau mode de scrutin législatif au Royaume-Uni devant se tenir le 5 mai 2011 : Royaume-Uni (PC.DEL/297/11)
- d) Visite d'ambassadeurs de l'OSCE en Asie centrale prévue du 3 au 10 avril 2011 : Président
- e) Inscription à la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée aux institutions nationales des droits de l'homme prévue les 14 et 15 avril 2011 : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 7 avril 2011 à 10 heures. Neuer Saal



PC.DEC/991 31 March 2011

FRENCH

Original : ENGLISH

856ème séance plénière

PC Journal No 856, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 991 CONFÉRENCE DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA CYBERSÉCURITÉ : EXPLORATION DU RÔLE FUTUR DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 3/04 du Conseil ministériel sur la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, dans laquelle les États participants sont invités à échanger des informations sur l'utilisation d'Internet à des fins terroristes et à identifier des stratégies possibles de lutte contre cette menace,

Rappelant la Décision No 7/06 du Conseil ministériel sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, dans laquelle les États participants expriment leur préoccupation devant les attaques continues de pirates informatiques et sont appelés à envisager de prendre les mesures appropriées pour protéger les infrastructures et réseaux vitaux d'informations sensibles contre la menace de cyberattaques,

Rappelant la Décision No 9/07 du Conseil ministériel par laquelle le mandat de l'OSCE a été encore élargi pour inclure également la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur l'Internet,

Rappelant la Décision No 9/09 du Conseil ministériel sur la lutte contre les crimes de haine, dans laquelle il est notamment demandé aux États participants de remédier à l'utilisation croissante d'Internet pour prôner des vues constituant une incitation à la violence motivée par des préjugés, y compris les crimes de haine, tout en veillant à ce que les mesures prises en la matière soient conformes aux engagements de l'OSCE, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression,

Rappelant la Décision No 10/08 du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur un atelier de l'OSCE sur une approche globale de l'OSCE pour le renforcement de la cybersécurité et prenant acte des résultats de cet atelier, notamment des recommandations et des suggestions distribuées sous la cote FSC.DEL/92/09,

Rappelant les discussions sur la question de la cybersécurité menées dans le cadre du Processus de Corfou,

Rappelant la Décision No 2/09 du Conseil ministériel, dans laquelle il est souligné que les États participants sont disposés à considérer le problème de la cybersécurité comme une menace et un défi à caractère transnational pour la sécurité et la stabilité, et prenant note du rapport du Secrétaire général de l'OSCE concernant l'application de la Décision MC.DEC/2/09 sur la poursuite des efforts déployés par l'OSCE pour faire face aux menaces et aux défis transnationaux pour la sécurité et la stabilité (SEC.GAL/107/10), qui présente des options pour un rôle plus actif de l'Organisation dans le renforcement global de la cybersécurité,

Rappelant les exposés et les débats ayant eu lieu à la 45ème séance commune du FCS et du CP le 2 juin 2010, qui ont porté notamment sur le rôle que l'OSCE pourrait jouer en tant que plateforme pour échanger des points de vue nationaux sur les normes de comportement des États dans le cyberespace,

Tenant compte des efforts, des initiatives et des instruments des autres entités régionales et internationales actives dans des domaines liés à la cybersécurité – en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies – et soucieux de compléter, de promouvoir et de renforcer les efforts existants, selon qu'il conviendra, tout en évitant les doubles emplois inutiles.

Eu égard à l'intérêt que l'Organisation des Nations Unies continue de porter à la question, notamment dans un rapport de 2010 sur les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (A/65/201) établi par un groupe d'experts gouvernementaux créé en application du paragraphe 4 de la résolution 60/45 de l'Assemblée générale,

Reconnaissant que les menaces émanant du cyberespace et les mesures visant à renforcer la cybersécurité figurent parmi les préoccupations urgentes des États participants en matière de sécurité,

Notant avec préoccupation que les menaces émanant du cyberespace évoluent constamment et qu'elles augmentent rapidement,

Reconnaissant que, pour rester adaptées aux besoins et aux intérêts des États participants, les activités menées par l'OSCE pour faire face aux menaces émanant du cyberespace doivent évoluer en fonction de la menace, et prenant note des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités organisées en la matière par un certain nombre de structures de l'OSCE à l'échelle de l'Organisation et aux niveaux régional et national,

Reconnaissant que les liens entre les divers aspects des menaces contemporaines émanant du cyberespace nécessitent une approche globale de la cybersécurité,

Réaffirmant que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit est au cœur du concept global de sécurité de l'OSCE, et que les efforts visant à renforcer la cybersécurité devront respecter pleinement les libertés fondamentales telles que la liberté d'opinion et la liberté d'expression, notamment la liberté de demander, de recevoir et de fournir des informations, qui sont indissociables de la démocratie et qui sont, dans les faits, renforcées par l'Internet et l'état de droit,

Réaffirmant que l'OSCE peut servir de plateforme pour le dialogue coopératif sur la sécurité entre ses États participants, ainsi qu'avec les entités régionales et internationales actives dans ce domaine thématique, notamment pour l'échange de vues sur les normes et le comportement des États,

Charge le Secrétaire général d'organiser une conférence de l'OSCE sur une approche globale de la cybersécurité : exploration du rôle futur de l'OSCE, devant se tenir les 9 et 10 mai 2011, à Vienne, avec la participation de représentants des entités internationales pertinentes et du secteur privé, et conformément à la brève description annexée à la présente décision :

Invite les États participants à envisager de fournir des contributions extrabudgétaires pour cette conférence.

CONFÉRENCE DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA CYBERSÉCURITÉ : EXPLORATION DU RÔLE FUTUR DE L'OSCE

Vienne, 9 et 10 mai 2011

La Conférence de l'OSCE sur une approche globale de la cybersécurité : exploration du rôle futur de l'OSCE, traitera de la voie qui pourra être suivie à l'avenir dans ce domaine thématique.

La réunion comportera deux parties :

La première partie de la conférence présentera et fera mieux connaître les diverses menaces pour la cybersécurité relatives a) au domaine politico-militaire, notamment les infrastructures sensibles, ainsi que la nature et l'étendue possible des normes de comportement dans le cyberespace ; et b) la cybercriminalité et l'utilisation à des fins terroristes de l'Internet, en accordant une large place aux contre-mesures potentielles, aux enseignements tirés et aux meilleures pratiques nationales, également en matière d'enquêtes et de poursuites, à la constitution de partenariats public-privé et à la participation effective de la société civile.

La deuxième partie de la réunion portera sur les réponses qui pourraient être apportées aux cybermenaces et sur l'élaboration de normes de comportement des États susceptibles de contribuer à la cybersécurité, ainsi que de mesures qui permettraient de réduire les conceptions erronées et le risque, y compris les mesures de confiance, les considérations pertinentes relatives aux droits de l'homme, les mesures de stabilité et de réduction des risques et les échanges d'informations, par exemple sur les cadres juridiques pertinents, et accordera une large place aux développements et aux initiatives à l'échelle mondiale et régionale et, en particulier, aux rôles des autres organisations régionales dans ce domaine.

La séance de clôture portera sur le rôle futur que pourrait jouer l'OSCE et, plus particulièrement, sur la mesure dans laquelle et la façon dont les initiatives prises à l'échelle mondiale et régionale pourraient être renforcées par l'OSCE et sur les lacunes potentielles que l'OSCE pourrait combler, à la lumière également des recommandations formulées par le groupe pertinent d'experts gouvernementaux constitué par l'Organisation des Nations Unies¹.

D'une manière générale, la conférence sera conduite dans l'optique suivante :

¹ Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (A/65/201).

Annex

- Appeler l'attention sur l'impact qu'ont les diverses formes et techniques d'utilisation abusive du cyberespace sur la sécurité dans la région de l'OSCE, sur les différents auteurs et les diverses cibles, et sur les contre-mesures et réponses pertinentes, en particulier de la part des organisations internationales et régionales;
- Explorer les possibilités qui s'offrent à l'OSCE d'apporter une valeur ajoutée aux efforts existants en suivant une approche globale incluant un échange de vues au niveau national et l'élaboration éventuelle de normes ayant trait au comportement des États dans le cyberespace;
- Offrir une base pour déterminer le rôle futur de l'Organisation dans ce domaine thématique et comment, de manière générale, rehausser le profil de l'OSCE en se fondant sur les débats, recommandations et résultats des réunions antérieures de l'OSCE;
- Examiner les mesures qui pourraient devoir être prises au niveau organisationnel et en ce qui concerne le cadre politique, et si les initiatives prises aux niveaux mondial et régional pourraient être encore renforcées en tirant parti des atouts de l'OSCE pour ce qui est du renforcement de la confiance, de l'échange des enseignements tirés, du renforcement des capacités et de la promotion des meilleures pratiques éventuellement en élaborant un document stratégique de l'OSCE.

Le Secrétariat de l'OSCE établira un rapport de suivi présentant les suggestions et recommandations concrètes qui auront été formulées à la réunion au sujet du rôle futur de l'OSCE dans le renforcement global de la cybersécurité et aux activités de suivi que les structures compétentes de l'OSCE pourraient mener en complément des efforts internationaux déployés dans ce domaine.



PC.DEC/992 31 March 2011

FRENCH

Original: ENGLISH

856ème séance plénière

PC Journal No 856, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 992 ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA CYBERSÉCURITÉ: EXPLORATION DU RÔLE FUTUR DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 991,

Décide d'organiser la Conférence de l'OSCE sur une approche globale de la cybersécurité : exploration du rôle futur de l'OSCE conformément à l'ordre du jour, au calendrier et aux modalités d'organisation figurant dans l'annexe à la présente décision.

CONFÉRENCE DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA CYBERSÉCURITÉ : EXPLORATION DU RÔLE FUTUR DE L'OSCE

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Lundi 9 mai 2011

10	heures –	10 h 45	Séance o	d'ouverture

- Observations liminaires de la Présidence de l'OSCE
- Allocution liminaire du Secrétaire général de l'OSCE

10 h 45 – 11 heures Pause café

11 heures – 13 heures Séance de travail 1 : La dimension politico-militaire

- Introduction par le modérateur de la séance
- Échange de points de vue nationaux sur l'élaboration de normes de comportement des États dans le cyberespace afin de faire face aux menaces dans le domaine politico-militaire, notamment pour les infrastructures sensibles
- Débat
- Observations finales du modérateur

13 heures – 15 heures Pause déjeuner

15 heures – 17 heures Séance de travail 2 : Cybercriminalité et utilisation de l'Internet à des fins terroristes

- Introduction par le modérateur de la séance
- Définition des mesures possibles pour remédier aux menaces dues à la cybercriminalité et à l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes
- Débat
- Observations finales du modérateur

17 heures – 19 heures Réception destinée à faciliter les contacts

Mardi 10 mai 2011

10 heures – midi Séance de travail 3 : Réponses mondiales

- Introduction par le modérateur de la séance
- Développements mondiaux dans le domaine de la cybersécurité, y compris les initiatives et les lois relatives au cadre juridique international pertinent et à la coopération internationale
- Débat
- Observations finales du modérateur

Midi – 14 heures Pause déjeuner

14 heures – 16 heures Séance de travail 4 : Réponses régionales

- Introduction par le modérateur de la séance
- Rôle et initiatives des organisations régionales, notamment pour ce qui est de la façon dont elles sont concernées par les développements internationaux pertinents
- Débat
- Observations finales du modérateur

16 heures – 16 h 30 Pause café

16 h 30 – 18 heures Séance de clôture : Le rôle possible de l'OSCE

- Résumé des conclusions et suggestions pertinentes de la Conférence
- Rôle futur possible de l'OSCE et, en particulier, façon dont les initiatives prises aux niveaux mondial et régional pourraient, le cas échéant, être encore renforcées par l'OSCE dans les trois dimensions, y compris l'examen de la nécessité éventuelle d'élaborer un document stratégique de l'OSCE qui complète les efforts existants
- Débat
- Observations finales

II. Modalités d'organisation

Organisation

La Conférence de l'OSCE sur une approche globale de la cybersécurité : exploration du rôle futur de l'OSCE se tiendra les 9 et 10 mai 2011 (deux journées entières) à la Hofburg, à Vienne.

Les règles de procédure et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la réunion.

Une interprétation simultanée sera assurée à partir des six langues officielles de l'OSCE et dans ces langues lors des séances d'ouverture, de travail et de clôture.

Chaque séance de travail aura un modérateur, qui introduira succinctement le thème de la séance et formulera de brèves observations finales axées sur les recommandations et suggestions concernant les mesures concrètes de suivi.

Trois présentateurs seront désignés pour chaque séance de travail. Les présentateurs et les modérateurs seront choisis par la Présidence de l'OSCE. Des candidats appropriés devront être proposés dès que possible aux coordonnateurs de la Conférence.

L'Unité d'action contre le terrorisme (UAT) de l'OSCE fera fonction de rapporteur pour toutes les séances et établira un rapport de suivi consignant les suggestions et recommandations concrètes formulées lors de la réunion au sujet du rôle futur que pourrait jouer l'OSCE en ce qui concerne le renforcement global de la cybersécurité ainsi que des activités de suivi concrètes et coordonnées que pourraient mener les structures compétentes de l'Organisation. Ce rapport sera présenté au Comité de sécurité d'ici au 27 juin 2011.

La Section de la presse et de l'information informera la presse, selon qu'il conviendra, au moyen notamment d'un communiqué de presse qui sera publié au début de la Conférence. La séance d'ouverture de la Conférence sera ouverte aux médias.

Sous la direction générale de la Présidence, l'UAT devra faire fonction de coordonnateur de la Conférence, sera chargée de prendre les dispositions logistiques pertinentes et servira de point de contact du Secrétariat de l'OSCE pour la réunion, en assurant une coordination étroite avec les autres structures compétentes et, en particulier, les services de Conférence.

III. Participation

La Conférence s'adresse aux principaux décideurs politiques chargés de la cybersécurité au sein des autorités nationales. Les États participants sont encouragés à veiller à ce qu'ils y prennent part en tant que principal (principaux) participant(s) à la Conférence. Afin d'assister ces décideurs politiques pour toute question complexe ou technique qui pourrait surgir au cours des débats, ils sont également encouragés à nommer des experts techniques pour conseiller les décideurs politiques pendant toute la Conférence. Étant donné que celle-ci portera sur une approche globale de la cybersécurité, les délégations nationales pourraient également comprendre des membres d'équipes d'intervention d'urgence en matière de sécurité informatique (CERT), de même que des représentants du secteur privé, en particulier de sociétés liées à l'informatique et à l'Internet, d'universités, ainsi que de groupes de réflexion, de la communauté juridique et de la société civile.

Les institutions de l'OSCE seront invitées à participer à la Conférence. L'Assemblée parlementaire et les partenaires pour la coopération seront également invités à y prendre part.

PC.DEC/992

Annex

31 March 2011

- 4 -

D'autres organisations internationales et régionales pertinentes menant des activités liées à la cybersécurité seront aussi invitées.

La date limite d'inscription sera le 22 avril 2011.

Directives générales à l'intention des participants

Cette conférence comportera quatre séances de travail (deux journées).

Les séances de travail porteront principalement sur les informations présentées par les intervenants. Chaque exposé sera suivi d'un débat sur tout thème subsidiaire que les représentants pourraient souhaiter aborder.

Afin de favoriser un débat interactif, il est demandé aux délégations de fournir leurs déclarations officielles par écrit uniquement. Les délégations sont priées de limiter la durée de leurs interventions orales à cinq minutes. Elles devront se conformer aux directives fixées par le modérateur.

Directives à l'intention des présentateurs

Afin de faciliter les débats dans les limites du temps imparti, la durée des exposés sera limitée à 15 minutes au maximum. Les modérateurs feront respecter strictement cette limite.

Dans leurs contributions, les présentateurs définiront le cadre des discussions lors des séances et stimuleront le débat entre les participants en soulevant des questions appropriées et en recommandant des mesures de suivi concrètes. Les intervenants borneront leur exposé aux questions de fond. Ils ne présenteront pas longuement les entités qu'ils représentent et les modérateurs feront respecter rigoureusement ce point. En outre, les intervenants devront être présents pendant toute la séance au cours de laquelle ils prennent la parole et être prêts à participer au débat qui fera suite à leur exposé.

Directives à l'intention des modérateurs

Un modérateur présidera chaque séance et devra faciliter et cibler la discussion entre les participants. Il introduira brièvement le thème de la séance et formulera de brèves observations finales axées sur les recommandations et suggestions relatives à des mesures concrètes de suivi.

En outre, les modérateurs feront respecter strictement les limites de temps et veilleront à ce que les intervenants ne traitent que de questions de fond dans leur exposé.

Hormis leurs observations liminaires, les modérateurs n'exprimeront pas d'avis personnels.

Directives pour la présentation et la distribution des contributions écrites

D'une manière générale, la diffusion préalable des notes d'information, aperçus ou

déclarations est encouragée.

Les présentateurs devraient soumettre leurs contributions écrites aux coordonnateurs de la Conférence d'ici au 2 mai 2011.

Les participants sont invités à soumettre leurs contributions écrites éventuelles d'ici au 2 mai 2011.



PC.DEC/993 31 March 2011

FRENCH

Original : ENGLISH

856ème séance plénière

PC Journal No 856, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 993 ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE OSCE-MONGOLIE DE 2011 SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DE L'OSCE AVEC LES PARTENAIRES ASIATIQUES POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS COMMUNS GRÂCE À UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SÉCURITÉ

Oulan-Bator (Mongolie), 23 et 24 mai 2011

Le Conseil permanent,

Comme suite aux discussions qui ont eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Se félicitant que la Mongolie ait offert d'accueillir la Conférence annuelle avec les partenaires asiatiques pour la coopération ;

Décide de tenir la Conférence OSCE-Mongolie de 2011 sur le renforcement de la coopération de l'OSCE avec les partenaires asiatiques pour faire face aux défis communs grâce à une approche globale de la sécurité ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent dans l'annexe.

ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE OSCE-MONGOLIE DE 2011 SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DE L'OSCE AVEC LES PARTENAIRES ASIATIQUES POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS COMMUNS GRÂCE À UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SÉCURITÉ

Oulan-Bator (Mongolie), 23 et 24 mai 2011

Accueillie conjointement par le Ministère mongol des affaires étrangères et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

I. Ordre du jour

Lundi 23 mai 2011

8 h 30 – 9 h 15 Inscription des participants

9 h 15 – 10 heures Séance d'ouverture

Président : Représentant du Président en exercice de l'OSCE ou représentant du pays hôte

- Représentant du pays hôte
- Représentant du Président en exercice de l'OSCE
- Représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération
- Secrétaire général de l'OSCE

10 heures – 10 h 30 Pause café

10 h 30 – 13 heures Séance 1 : Renforcement des synergies dans la réponse aux menaces transnationales

Modérateur : Représentant d'un État participant ou d'un partenaire asiatique pour la coopération de l'OSCE

Rapporteur : Représentant d'un État participant ou d'un partenaire asiatique pour la coopération de l'OSCE

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Renforcement de la coopération pour faire face aux menaces transnationales, et notamment lutter contre le trafic illicite de drogues, l'accent étant mis sur l'Afghanistan;
- Renforcement de la coopération multilatérale en matière de sécurité, y compris la transparence militaire en Asie de l'Est.

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

13 heures – 15 heures Déjeuner

15 heures – 17 h 30

Séance 2 : Intensification de la coopération économique internationale, en particulier dans les domaines des transports et de la sécurité énergétique

Modérateur : Représentant d'un État participant ou d'un partenaire asiatique pour la coopération de l'OSCE

Rapporteur : Représentant d'un État participant ou d'un partenaire asiatique pour la coopération de l'OSCE

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Contribution de l'OSCE au renforcement de la sécurité énergétique;
- Renforcement de la coopération en matière de transit, notamment en ce qui concerne les opérations douanières et transfrontalières, comme moyen de promouvoir des frontières sûres et le développement économique.

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

Mardi 24 mai 2011

9 h 30 – 11 h 30

Séance 3 : Rôle des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit dans la promotion d'une sécurité globale

Modérateur : Représentant d'un État participant ou d'un partenaire asiatique pour la coopération de l'OSCE

- 3 -

Rapporteur : Représentant d'un État participant ou d'un partenaire asiatique pour la coopération de l'OSCE

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Échange de données d'expérience concernant la promotion d'une gouvernance démocratique;
- Échange des meilleures pratiques en matière de promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

11 h 30 – midi Pause café

Midi – 13 h 30 Séance de clôture

Président : Représentant du Président en exercice de l'OSCE

Examen et évaluation du dialogue asiatique de l'OSCE

Déclaration finale d'un représentant du pays hôte

Déclaration finale d'un représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération

13 h 30 Clôture de la Conférence

II. Participation

Les États participants de l'OSCE sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque mondiale, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Communauté de démocraties, Communauté économique eurasienne, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe,

PC.DEC/993

Annex

31 March 2011

Coopération économique Asie-Pacifique, Fédération internationale de la Croix-Rouge, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Forum régional de l'ANASE, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation mondiale des douanes, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM et Programme des Nations Unies pour le développement.

Des représentants des membres du Forum régional de l'ANASE pourront assister à la Conférence en tant qu'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations pourront aussi être invités par le pays hôte.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

III. Calendrier et autres modalités d'organisation

La Conférence débutera le 23 mai 2011 à 9 h 15 (séance d'ouverture) et s'achèvera le 24 mai 2011 à 13 h 30.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice de l'OSCE et un représentant du pays hôte.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Les règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, mutatis mutandis, à la Conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront ouvertes aux médias.

La Conférence se tiendra à Oulan-Bator (Mongolie).

La langue de travail sera l'anglais.



PC.DEC/994 31 March 2011

FRENCH

Original: ENGLISH

856ème séance plénière

PC Journal No 856, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION No 994 ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2011 SUR LA DIMENSION HUMAINE

Varsovie, 18 – 20 mai 2011

Le rôle des partis dans la vie politique

I. Ordre du jour

- 1. Ouverture du Séminaire
- 2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
- 3. Discussion dans le cadre de quatre groupes de travail
- 4. Séance plénière de clôture : récapitulation des travaux et clôture du Séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

- 1. Le Séminaire s'ouvrira le mercredi 18 mai 2011 à 10 heures et s'achèvera le vendredi 20 mai 2011 à 18 heures.
- 2. Toutes les séances de la plénière et des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
- 3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 20 mai 2011, portera principalement sur les suggestions et recommandations concrètes visant à apporter des solutions aux questions examinées lors des séances des groupes de travail.
- 4. Les séances de la plénière et des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-après.

- 5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
- 6. Les règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (Décision No 476 du Conseil permanent) seront appliquées, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. En outre, il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision No 762 du Conseil permanent).
- 7. Les débats des séances de la plénière et des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Groupe de travail I : Les partis politiques et les engagements de l'OSCE

- Rôle central des partis dans la démocratie, la promotion de l'exercice collectif des droits de libre association et d'expression et la facilitation de la participation politique;
- Engagements de l'OSCE relatifs aux partis politiques, notamment mais pas seulement en ce qui concerne le droit de créer des partis et des organisations politiques;
- Obstacles à la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs aux partis politiques dans les États participants.

Groupe de travail II : Participation égale des femmes et des hommes dans les partis politiques

- Rôle des partis politiques pour ce qui est d'assurer aussi bien aux femmes qu'aux hommes l'égalité d'accès à la vie politique et leur participation à celle-ci;
- Accroissement de la participation et de la représentation des femmes à travers les systèmes de partis politiques;
- Bonnes pratiques, y compris les mesures et incitations tant juridiques que volontaires, pour promouvoir la participation des femmes dans les partis politiques ;
- Bonnes pratiques pour ce qui est d'encourager les femmes à entrer dans la vie politique par l'intermédiaire des partis politiques.

Groupe de travail III : Réglementation relative aux partis politiques dans la législation nationale

- Les partis en tant qu'éléments irremplaçables et essentiels du processus électoral et de la gouvernance démocratique et la règlementation les concernant;
- Les cadres juridiques et règlementaires nationaux relatifs aux partis politiques et leur influence sur le pluralisme, l'égalité de représentation, la participation et la transparence;

 Bonnes pratiques en matière de règlementation des partis politiques, y compris des questions comme le financement, l'enregistrement, l'affiliation et les exigences territoriales.

Groupe de travail IV : Démocratie électronique : accroissement de la participation et de la représentation

- Nouveaux outils permettant aux citoyens de contribuer aux processus législatif et décisionnel;
- Outils électroniques pour accroître la démocratie interne dans les partis ;
- Influence de la démocratie électronique sur les campagnes politiques ;
- Renforcement de la transparence et de la responsabilisation grâce aux outils électroniques;
- Accroissement de la participation et de la visibilité grâce aux outils électroniques.

Programme de travail

Horaire des séances : 10 heures – 13 heures.

15 heures – 18 heures

	Mercredi 18 mai 2011	Jeudi 19 mai 2011	Vendredi 20 mai 2011
Matin	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	Groupe de travail IV
Après-midi	Groupe de travail I	Groupe de travail III	Séance plénière de clôture



PC.DEC/995 31 March 2011

FRENCH

Original : ENGLISH

856ème séance plénière

PC Journal No 856, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION No 995 DATES, ORDRE DU JOUR, MANDAT ET MODALITÉS DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil permanent,

Réaffirmant que la dimension économique et environnementale fait partie intégrante du concept de sécurité globale, coopérative et indivisible de l'OSCE,

Résolu à continuer de développer la coopération mutuellement bénéfique pour faire face à l'impact des problèmes économiques et environnementaux sur la sécurité de notre région, comme stipulé dans la Déclaration commémorative d'Astana adoptée au Sommet d'Astana 2010,

Rappelant le Document stratégique pour la dimension économique et environnementale, adopté lors de la onzième Réunion du Conseil ministériel à Maastricht en 2003, ainsi que les autres décisions de l'OSCE ayant trait à la dimension économique et environnementale,

Comme suite à la Décision No 4/09, adoptée à la dix-septième Réunion du Conseil ministériel, à Athènes, sur l'orientation future de la dimension économique et environnementale, et à sa Décision No 958 sur le renforcement et l'amélioration de l'efficacité des activités menées dans le cadre de la dimension économique et environnementale.

Tenant compte des débats tenus à la Conférence d'examen de l'OSCE en 2010 et des autres travaux préparatoires effectués au cours de la période précédant le Sommet d'Astana de l'OSCE de 2010,

Réaffirmant que le Forum économique et environnemental reste le principal événement annuel de l'OSCE dans le cadre de la dimension économique et environnementale,

Soucieux d'améliorer la mise en œuvre des engagements ainsi que l'efficacité du travail effectué dans la dimension économique et environnementale,

Conscient de l'importance de la continuité de l'action de l'OSCE dans la dimension économique et environnementale,

Décide de convoquer la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale du 17 au 19 octobre 2011, à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant en annexe à la présente décision.

Mandat

La Réunion offrira un cadre pour le renforcement du dialogue et de la coopération dans des domaines thématiques clés de la dimension économique et environnementale tout au long de l'année et, en particulier, pour :

- Examiner la mise en œuvre des décisions et des engagements dans la dimension économique et environnementale;
- Contribuer à l'établissement du programme de travail futur dans la dimension économique et environnementale;
- Discuter des aspects de la coopération régionale et sous-régionale, là où les conditions appropriées sont réunies;
- Échanger des données d'expérience et des meilleures pratiques ;
- Renforcer la coopération avec les organisations et institutions internationales et régionales compétentes, ainsi qu'avec le monde universitaire et la société civile;
- Discuter des activités du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et des autres structures de l'OSCE s'occupant de la dimension économique et environnementale, notamment dans le cadre de présentations des activités des présences de terrain;
- Contribuer aux préparatifs de la réunion du Conseil ministériel ;
- Renforcer encore l'interaction et la coordination entre les délégations, le Secrétariat et les spécialistes des questions économiques et environnementales des opérations de terrain de l'OSCE;
- Discuter des résultats et du suivi du Forum économique et environnemental.

La Réunion viendra compléter le processus du Forum économique et environnemental. Les débats dans le cadre de la Réunion devraient bénéficier des contributions transdimensionnelles des structures de l'OSCE, ainsi que des réunions et des délibérations en la matière au sein de diverses organisations et enceintes internationales.

Modalités

Les États participants sont encouragés à se faire représenter par des responsables de haut niveau chargés de l'élaboration de la politique économique et environnementale internationale dans l'espace de l'OSCE.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les partenaires pour la coopération sont invités à participer à la Réunion et à y faire des contributions orales et écrites.

Les organisations internationales et régionales compétentes seront invitées à participer à la Réunion.

Les groupements régionaux, les experts du monde universitaire et des représentants du monde des affaires pourront également être invités, le cas échéant, à y participer.

Sous réserve des dispositions des paragraphes 15 et 16 du Chapitre IV du Document de Helsinki 1992, les représentants d'organisations non gouvernementales qui ont une expérience pertinente dans le domaine à l'examen sont aussi invités à participer à la Réunion.

Les règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront à la Réunion.

Le Conseil permanent, tenant compte de l'expérience acquise, décidera, d'ici la fin de 2011, s'il continuera d'organiser à l'avenir des réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2011 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Vienne, 17–19 octobre 2011

Lundi 17 octobre 2011

10 heures –11 heures Observations liminaires

11 h 30 – 13 heures Séance 1 : Suivi du dix-neuvième Forum économique et

> environnemental sur la promotion des actions communes et de la coopération dans l'espace de l'OSCE en ce qui concerne le

développement de l'énergie et du transport durables

15 heures – 18 heures Séance 2 : Suivi des idées et des propositions ayant trait à la

dimension économique et environnementale présentées dans le cadre des préparatifs du Sommet d'Astana et du « Dialogue de V à V »

Mardi 18 octobre 2011

10 heures – 13 heures Séance 3 : Débat sur la mise en œuvre des décisions et des

engagements dans la dimension économique et environnementale, l'accent étant mis sur l'action thématique du Comité économique et environnemental tout au long de l'année 2011, notamment dans les domaines suivants : bonne gouvernance, lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; sécurité énergétique ; modernisation des économies ; et environnement et

sécurité

15 heures – 18 heures Séance 4 : Présentation des activités du Bureau du Coordonnateur des

activités économiques et environnementales de l'OSCE et des présences de terrain dans la dimension économique et

environnementale, y compris la coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes, ainsi que des résultats obtenus par l'OSCE dans le cadre de sa présidence de l'Initiative

Environnement et sécurité (ENVSEC)

PC.DEC/995 31 March 2011 Annex

Mercredi 19 octobre 2011

10 heures – midi Séance finale : La voie à suivre pour l'avenir et recommandations

pour des actions futures

Midi – 13 heures Séance de clôture